

doc
CA1
EA
87C12
EXF

Canada

FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA FRAN

CANADA AND LA FRANCOPHONIE

La Francophonie will be a doer of deeds, or it will be nothing.

Prime Minister Brian Mulroney,
to the Committee of International
Relations, Montreal, 6 February
1986

La Francophonie is what we Francophone Canadians are and will be.

Hon. Monique Landry, Minister for
External Relations, to the Richelieu
Clubs of the Ottawa area,
11 February 1987



FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA

COMMONWEALTH LA FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA

THE COMMONWEALTH LA FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH

FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA FRANCOPHONIE

COMMONWEALTH LA FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA

FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA FRANCOPHONIE



External Affairs
Canada

Affaires extérieures
Canada

DUE DATE

DATE DUE	DATE DE RETOUR		
S [REDACTED]		NOV 30	1998
APR AVR	- 7	1990.	

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
b 2276446 (E)
b 2276458 (F)

JAN '10 1990

LA FRANCOPHONIE

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

La Francophonie is unique. It has been defined as a community of individuals and people using the French language to varying degrees.

It is not an international organization like the United Nations, nor an alliance like the North Atlantic Treaty (NATO), nor an economic group like the European Economic Community. Rather, it is a grouping of nations aspiring to engineer common actions/activities aimed at fostering cultural and economic growth for individual members. It is different from even the Commonwealth, an association whose members share a certain common heritage.

It can be viewed as an institutional framework of governmental and private organizations pursuing dialogue and cooperation in areas of activity and interest shared by its members.

Although the mutual interests of its members have a long history, it is a relative newcomer to the international scene. Governmentally institutionalized by the creation of l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) in 1970, it held its first Summit in 1986 in Paris. Its second Summit takes place in Quebec City in September, 1987.

La Francophonie was founded on the French language. Yet while the members share this cultural background, they have diverse roots, and they have different political and economic views of the world.

Canada, for example, is a country where only some parts have French as their first language. And Switzerland has three official languages — French, German and Italian. Francophonie members from Africa and Asia have a different cultural heritage from the European members. In Vietnam, French is not an official language but that country belongs to La Francophonie.

43-254-477(c)
43-254-478(f)

In 1968, the first steps were taken towards establishing La Francophonie. The initiative came from leaders of the African and Malagasi Community who wanted to inaugurate an annual Conference of Francophone Heads of State.

Two years later, the Agency for Cultural and Technical Co-operation (ACCT) was established, and a Canadian, Jean-Marc Léger, was appointed its Secretary-General. (Another Canadian, Arnold Smith, had recently been appointed first Secretary-General of the Commonwealth.)

Canada's Role

Canada has been associated with La Francophonie from the outset, in the creation and development of its various institutions. The flourishing French culture in Canada and its broad international significance have provided considerable motivation for Canadian involvement.

This involvement represents an international extension of Canada's bilingualism policy and constitutes a basic, permanent component of its foreign policy. In seeking to enhance the rich diversity of Canada, the federal government promotes French culture both domestically and abroad, striving to promote the utilization of French as a means of communication, cooperation and understanding between the peoples who use it in varying degrees. To this end, it has established a system of bilateral diplomatic representation with all Francophone countries, produced an extensive development cooperation program, initiated a political dialogue on major international issues and has become a member of all governmental multilateral francophone organizations, in particular the Agency for Cultural and Technical Co-operation (ACCT) and two annual conferences: the Conference of Education Ministers (CONFEMEN) and the Conference of Ministers of Youth and Sports (CONFESJES).

Contribution of the Provincial Governments

The attempt to strengthen Francophone ties not only involves the federal government, but is the concern of many Canadians. Quebec took an early interest in La Francophonie and the federal government has encouraged the governments of the other provinces with large Francophone populations to become actively

involved. Thus representatives of four provinces (Quebec, Ontario, New Brunswick and Manitoba) were part of the Canadian delegation to the founding conference of the Agency in 1970. As the main centre of French language and culture in Canada, Quebec from the outset has held a special position in La Francophonie at the government level, having the status of participating government in the Agency. In December 1977, New Brunswick, the population of which is 42 per cent French-speaking, requested and received from the federal government the same participating-government status.

The important contribution made by the provincial governments, especially Quebec and New Brunswick, is not confined to the activities of the Agency. It also applies to the Conference of Education Ministers and the Conference of Ministers of Youth and Sports. Indeed, the leader of the Canadian delegation to such ministerial meetings is often a provincial minister speaking on behalf of Canada. In addition, the governments of these provinces are actively involved in the work of the non-governmental Francophone organizations.

Participating-government Status

In 1971 the federal and Quebec governments agreed on the form of Quebec's participation in Agency institutions, programs and activities. Identical arrangements were made with New Brunswick in 1977.

Participating-government status allows Quebec and New Brunswick to be specifically identified in the Canadian delegation, to have a seat and an identification plaque at the Conference table (in other words, the right to speak). They also communicate directly with the Agency on questions of program structure. These two governments pay a separate contribution to the Agency, equivalent to a fraction of that of Canada. There are few such arrangements elsewhere, whereby a federal government grants to the government of a federated or provincial state the status of a participating government in an international or regional organization.

Information and consultation arrangements have been established between Quebec, New Brunswick and the federal government, in order to make active, original participation possible for each of them while ensuring unity of action within the community of Agency members.

The Agency for Cultural and Technical Co-operation (ACCT)

Today, the Agency comprises 30 member states, (including Canada) and the two participating governments of Quebec and New Brunswick, and seven associate states. Its purpose is to develop relationships of mutual co-operation in the areas of education, culture, and science and technology, with a view to encouraging closer relationships between the peoples of the member states through the use of the French language. Thus, without replacing the various types of cooperation that already exist, the Agency aims to serve as the expression of a new solidarity among industrialized and developing countries. It supports its members by assisting in the development and expansion of their respective cultures, fostering mutual understanding among the peoples involved and promoting among them an enlightened outlook toward the cultures represented in the organization.

Canada and the Agency

Canada participates in all the Agency's programs and assists in the scientific and technical fields by developing methods for circulating information rapidly among the members. In addition, Canada desires to maintain the balance between the cultural and technical aspects of the Agency and, inspired by the Commonwealth Fund for Technical Co-operation, proposed the creation of the Special Development Program (PSD) in 1975.

Special Development Program (PSD)

Supported by voluntary contributions, the Program studies and carries out modest technical assistance programs suited to the requirements of members of the Agency, mainly on three main sectors: technical assistance, training and upgrading, and technical and feasibility studies. In the technical assistance sector, cooperation between members is encouraged. Projects have included cooperation in agriculture, national languages, solar energy, the hotel industry, education, radio and television, fisheries, transportation, and arts and crafts.

The goal of training and educational upgrading activities is the adaptation of technology to local conditions through the provision of study grants. Stressing a practical, or "hands-on" approach these projects are concentrated in developing countries themselves, both to avoid the brain drain to the industrialized world and to encourage the sharing of local knowledge. Training occurs mostly in public health, agriculture, administration and the protection of local cultures.

Since operations began in 1978, the PSD has carried out nearly 600 projects based on requests from 20 member states. Canada is a major donor, contributing \$1.65-million in 1986 and 1987. Quebec and New Brunswick are also active participants.

Canada's purpose in creating the Program was to give the ACCT new momentum and to respond to urgent needs expressed by the developing countries, without burdening the Agency budget. It also wanted to make the Agency an effective instrument of cooperation which would complement larger scale forms of bilateral and multilateral aid.

The ACCT has become a forum for specialized ministerial meetings. For example, there have been meetings of ministers of science and technology (Luxembourg, 1977, and Yamoussoukro, Ivory Coast, 1983), ministers of justice (Paris, 1980), ministers of agriculture (Paris, 1981), ministers of culture (Cotonou, Benin, 1981), ministers of communications (Cairo, 1985). In this way, the Agency is fulfilling its role as the coordinator of its members' intellectual, financial and technical resources.

Education, Youth and Sports

In addition to cooperating with the ACCT, Canada is involved in the Conference of Education Ministers (CONFEMEN) and the Conference of Ministers of Youth and Sports (CONFESJES). Each has 26 members.

The purpose of CONFEMEN is to encourage a more satisfactory adaptation of education to the processes of economic and social development of the member countries and a pooling of the results of experiments which have been conducted in this area.

Four Canadian provinces, Quebec, New Brunswick, Ontario and Manitoba, are usually represented on the Canadian delegation to these meetings in accordance with procedures agreed upon with the federal government. In addition, Canada maintains liaison with the agencies attached to this conference, the Permanent Technical Secretariats (STP) centred in Dakar, Senegal, and the African and Malagasi Council on Higher Education (CAMES) in Ouagadougou, Burkina Faso.

The Conference of Ministers of Youth and Sports (CONFEJES) met initially in Paris in December, 1969. At that time, it was composed of a majority of the French-speaking countries of Africa and Madagascar, along with Belgium and Canada. It originated in the common desire of the participants to work together for a policy which would provide social advancement and protection for younger people in their respective countries. In recent years, principally by means of a major annual action program, the conference has been concentrating more on producing instructors and group leaders for the two sectors concerned. As with the Conference of Education Ministers, the Canadian delegation includes representatives from Quebec, New Brunswick, Ontario and Manitoba.

Non-governmental Francophone Associations

La Francophonie grew internationally out of the many non-governmental Francophone associations, some of which date back 40 years. Most of them had a professional base, such as the International Association of French-speaking Parliamentarians (AIPLF), the Institute of Freedom of Expression in French (IDEF), the International Union of French-language Journalism (UIJPLF) and the World Association of French-speaking Physicians (AMMF). Others were formed for the sake of achieving common goals: these include the Association of Partly or Wholly French-language Universities (AUPELF), the International Council of the French Language (CILF), the Council on French Life in America, Richelieu International and, more recently, the International Council of French-language Radio and Television (CIRTEF), created through Canadian initiative in Montreal in 1978.

The wide diversity of fields in which these organizations are involved, coupled with the multitude of programs and activities initiated by them, adds a significant dimension which enables La Francophonie to move well beyond the government sector and imparts to it a still more dynamic character. For this reason, the Canadian government supports several of these associations that are either Canadian in origin or have considerable Canadian participation. The support takes the form of annual subsidies or contributions made for congresses, symposiums or seminars in which Canadian professionals are participating. At a time when cooperation among peoples and cultures is constantly increasing, international non-governmental organizations are assuming more importance, and such contributions are intended to provide tangible encouragement to the various groups of Canadians who are actively involved in international affairs.

The 1986 Summit . . .

La Francophonie's first Summit took place in Paris in February, 1986, with 39 members, including Quebec and New Brunswick present. The second is being held in Quebec City in September, 1987, with the same participants. Before going to the 1986 Summit, Prime Minister Brian Mulroney said: "La Francophonie will be a doer of deeds, or it will be nothing."

The Paris Summit divided the organization's future work into five main networks:

- culture and communications**
- energy**
- agriculture**
- scientific and technical information**
- language industries.**

Canada was asked to assume responsibility for the first because its experience could be put to good use. Quebec is responsible for the energy network, an area where it too has recognized expertise.

The meeting also paid attention to the current international scene when the participants, at Canada's instigation, adopted a joint declaration against *apartheid*.

...and the 1987 Summit

In a recent address (to the Richelieu Clubs of the Ottawa area, 11 February 1987), Mme. Monique Landry, Minister for External Relations, described the Summit as a "new forum for international consultation." Explaining La Francophonie, she continued:

"We are told it is not a cultural get-together, that it is not a trade initiative. It discusses politics and economics but it is also very interested in development assistance. It is not exactly like the Commonwealth, nor is it an abstract idea; it is rather an instrument for concrete, modern realizations, designed to help the international Francophone community to cope with the challenges of modern-day living.

"I shall answer simply and directly: La Francophonie is what we Francophone Canadians are and will be."

June, 1987

Canada

HEALTH LA FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA FRAN

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE

La Francophonie sera agissante ou elle ne sera pas.

Le premier ministre Brian Mulroney,
devant le Comité des relations exté-
rieures, à Montréal, le 6 février 1986.

*La Francophonie est ce que nous, francophones du
Canada, sommes et serons.*

Extrait d'une allocution prononcée
par Mme Monique Landry, ministre
des Relations extérieures, devant
les clubs Richelieu de la région
d'Ottawa, le 11 février 1987.

WALTH LA FRAN



PHI LA FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA F

ONWEALTH LA FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA

THE COMMONWEALTH LA FRANCOPHONIE THE COMMIO

FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA FRANCOPHONIE

WALTH LA FRANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA FRAN

ANCOPHONIE THE COMMONWEALTH LA FRANCOPHONIE T



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

LA FRANCOPHONIE



La Francophonie est un phénomène unique. Elle désigne un ensemble de personnes et de peuples qui utilisent la langue française à des degrés divers.

La Francophonie n'est ni un organisme international comparable aux Nations Unies, ni une alliance s'apparentant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), pas plus qu'elle n'est un regroupement économique analogue à la Communauté économique européenne. Il s'agit plutôt d'un rassemblement de nations qui aspirent à l'exécution en commun d'actions ou d'activités destinées à promouvoir la croissance économique et culturelle des divers membres. La Francophonie diffère même du Commonwealth, qui est une association dont les membres partagent un héritage commun.

La Francophonie est en quelque sorte un cadre institutionnel d'organisations gouvernementales et privées, soucieuses d'entretenir le dialogue et la coopération dans des secteurs d'activités et d'intérêts communs à ses membres.

Même si les membres de cette association partagent depuis longtemps des intérêts mutuels, l'apparition de la Francophonie sur la scène internationale est relativement récente. Après avoir été institutionnalisée au niveau gouvernemental en 1970 par la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la Francophonie a tenu son premier sommet à Paris en 1986. Le deuxième sommet doit avoir lieu à Québec en septembre 1987.

L'identité linguistique constitue le ciment de la Francophonie. Toutefois, si les membres de ce regroupement ont en commun cet héritage culturel, ils n'ont pas toujours les mêmes origines, pas plus qu'ils ne partagent nécessairement la même vision politique ou économique du monde.

8 68852002 9E05 E



LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E

Au Canada, par exemple, seules quelques régions du pays ont fait du français leur première langue. La Suisse, quant à elle, a trois langues officielles, soit le français, l'allemand et l'italien. Les pays d'Afrique et d'Asie membres de la Francophonie ont un patrimoine culturel différent de celui des membres européens. Le français n'est pas une langue officielle du Vietnam, mais ce pays appartient néanmoins à la Francophonie.

C'est en 1968 qu'on a posé les premiers jalons de la Francophonie, sous l'impulsion de certains chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache, qui voulaient alors instituer une conférence annuelle des chefs d'État francophones.

Deux ans plus tard, on a créé l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), dont le premier Secrétaire général a été un Canadien, M. Jean-Marc Léger. (Un autre Canadien, M. Arnold Smith, avait été le premier Secrétaire général du Commonwealth.)

Le rôle du Canada

Le Canada s'est associé dès le début à la Francophonie en l'aidant à créer et à lancer ses diverses institutions. Le dynamisme de la culture française au Canada et son envergure internationale sont autant de raisons qui ont incité notre pays à participer à ce mouvement.

Prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international, le rôle joué par le Canada au sein de la Francophonie fait partie intégrante de sa politique étrangère. Soucieux de mettre en valeur la riche diversité de la réalité canadienne, le gouvernement entend diffuser la culture française, tant au pays qu'à l'étranger, en s'efforçant de promouvoir l'usage de la langue française comme moyen de communication, de coopération et de rapprochement entre les peuples qui l'utilisent à des degrés divers. Dans cette optique, il a établi un réseau de missions diplomatiques bilatérales avec tous les pays francophones, créé un vaste programme de coopération pour le développement et amorcé un dialogue politique sur de grandes questions internationales. En outre, le Canada adhère à toutes les organisations francophones multilatérales, en particulier à l'Agence de coopération culturelle et technique, et il participe à deux conférences annuelles, soit la Conférence des ministres de l'Éducation (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES).

La contribution des gouvernements provinciaux

Du reste, cet effort de rapprochement n'intéresse pas uniquement le gouvernement fédéral : c'est une question qui préoccupe de nombreux Canadiens et Canadiennes. Très tôt, le Québec s'est intéressé à la Francophonie; le gouvernement fédéral a encouragé les gouvernements des autres provinces à forte population francophone à y prendre une part active. C'est ainsi, par exemple, que des représentants de quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) ont fait partie de la délégation canadienne à la Conférence constitutive de l'ACCT en 1970. Principal foyer de la langue et de la culture françaises au Canada, le Québec a occupé dès le début une place spéciale dans la Francophonie, au niveau gouvernemental, puisqu'il jouit du statut de gouvernement participant à l'Agence. En décembre 1977, le Nouveau-Brunswick, dont 42 p. 100 de la population parle français, a sollicité un statut identique auprès du gouvernement fédéral et il a obtenu gain de cause.

L'importante contribution des provinces, et en particulier celle du Québec et du Nouveau-Brunswick, ne se limite pas à leurs activités au sein de l'ACCT, mais elle comprend également leur participation aux travaux de la CONFEMEN et de la CONFESJES. En effet, il arrive souvent que le chef de la délégation canadienne à ces réunions ministérielles soit un ministre provincial, qui s'exprime alors au nom du Canada. Par ailleurs, il faut mentionner que les gouvernements des provinces collaborent activement aux travaux des organismes francophones non gouvernementaux.

Le statut de gouvernement participant

En 1971, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont convenu des modalités relatives à la participation du Québec aux institutions, aux programmes et aux activités de l'ACCT. Des ententes comparables ont été conclues en 1977 avec le Nouveau-Brunswick.

Ce statut de gouvernement participant permet aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick d'être reconnus comme tels au sein de la délégation canadienne, d'avoir un siège et une plaque d'identification à la table des délibérations (autrement dit, d'avoir droit de parole) et de communiquer directement avec l'Agence sur ce qui concerne la structure des programmes. Ces deux

gouvernements versent une contribution distincte à l'Agence, qui représente une fraction de celle du Canada. Soulignons qu'il est rare qu'un gouvernement fédéral accorde par des modalités semblables à un État fédéré ou provincial le statut de gouvernement participant au sein d'une organisation internationale ou régionale.

Des mécanismes d'information et de consultation ont été établis entre les deux provinces participantes et le gouvernement fédéral. Ils ont pour but d'assurer à la fois une unité d'action et une participation active et originale des trois gouvernements au sein de l'Agence.

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

Aujourd'hui, l'Agence regroupe 39 États membres (y compris le Canada), les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, ainsi que sept États associés. Elle a pour but de développer entre ses membres des liens de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie, afin de favoriser le rapprochement des peuples par le biais de la langue française. Ainsi, sans se substituer pour autant aux divers modes de coopération déjà existants, l'Agence vise à devenir l'expression d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et pays en développement. Elle aide les pays membres à faire grandir et connaître leurs cultures respectives, et elle favorise la compréhension réciproque entre les peuples et la formation, chez ceux-ci, d'une opinion éclairée sur les différentes cultures qu'elle représente.

Le Canada et l'ACCT

Le Canada participe à tous les programmes de l'Agence et apporte son concours dans le domaine scientifique et technique, en mettant au point des dispositifs propres à assurer une circulation rapide de l'information entre les pays membres. Il s'efforce également de maintenir l'équilibre entre les volets culturel et technique des travaux de l'Agence et, s'inspirant des structures du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, il a proposé en 1975 de créer le Programme spécial de développement (PSD).

Le programme spécial de développement (PSD)

Le PSD est financé par des contributions volontaires; il sert à étudier et à réaliser des projets modestes d'assistance technique adaptés aux besoins des membres de l'Agence, notamment dans trois grands secteurs, à savoir l'assistance technique, la formation et le perfectionnement et enfin, les études techniques et les analyses de faisabilité. Dans le domaine de l'assistance technique, on favorise la coopération entre les pays membres. Les projets réalisés jusqu'ici ont porté, entre autres domaines, sur l'agriculture, les langues nationales, l'énergie solaire, l'industrie hôtelière, l'éducation, la radio et la télévision, la pêche, les transports, les arts et l'artisanat.

Les activités de formation et de perfectionnement visent à permettre l'adaptation de la technologie aux conditions locales, par l'octroi de bourses d'études. On accorde beaucoup d'importance aux stages pratiques; c'est pourquoi les projets sont menés essentiellement sur place, dans les pays en développement mêmes, de façon à éviter l'exode des cerveaux vers le monde industrialisé et à favoriser un partage des connaissances locales. L'essentiel de la formation est dispensé dans les domaines de la santé publique, de l'agriculture, de l'administration et de la protection des cultures locales.

Depuis le lancement du PSD en 1978, près de 600 projets ont été réalisés dans 20 États membres. Le Canada figure parmi les plus importants pays donateurs, avec une contribution de 1,65 million de dollars en 1986 et 1987. Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick participent également de façon très active au financement du PSD.

En créant le PSD, le Canada a voulu donner un second souffle à l'Agence et répondre ainsi aux besoins pressants des pays en développement, sans pour autant alourdir le budget de l'Agence. Le Canada voulait également faire de cet organisme un instrument de coopération efficace, capable de compléter des institutions plus importantes d'aide bilatérale et multilatérale.

L'ACCT est devenue le cadre de réunions ministérielles à caractère spécialisé. Ainsi, deux de ces rencontres ont regroupé les ministres de la Science et de la Technologie, à Luxembourg en 1977, puis à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) en 1983, une autre a réuni à Paris, en 1980, les ministres de la Justice, et en 1981, ceux de l'Agriculture. Les ministres de la Culture se sont rencontrés à Cotonou (Bénin) en 1981, et les ministres des Communications, au Caire (Égypte), en 1985. C'est ainsi que l'Agence remplit sa fonction d'organisme de coordination des moyens dont disposent ses membres sur les plans intellectuel, technique et financier.

L'éducation, la jeunesse et les sports

Outre qu'il collabore avec l'ACCT, le Canada fait partie de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN) et de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES), qui comptent toutes deux 26 pays membres.

La CONFEMEN vise à favoriser une meilleure adaptation de l'enseignement aux processus de développement économique et social des pays membres, ainsi qu'une mise en commun des résultats des diverses expériences réalisées dans ce domaine.

Quatre provinces canadiennes sont généralement représentées au sein de la délégation canadienne aux réunions de la CONFEMEN, soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba, selon des modalités convenues avec le gouvernement fédéral. Par ailleurs, le Canada est en liaison permanente avec les organismes suivants rattachés à cette conférence : le Secrétariat technique permanent (STP), établi à Dakar (Sénégal), et le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), établi à Ouagadougou (Burkina Faso).

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) a eu lieu pour la première fois à Paris en décembre 1969. Elle regroupait alors la majorité des pays africains d'expression française (Madagascar y compris), de même que la Belgique et le Canada. Cette conférence, qui réunit aujourd'hui 26 pays, est née de la volonté commune des participants d'unir leurs efforts pour élaborer une politique de promotion sociale et de protection de la jeunesse. Depuis quelques années, principalement par l'entremise d'un important programme d'action annuel, la CONFESJES se centre davantage sur la formation de moniteurs et d'animateurs

dans ces deux secteurs. Comme dans le cas de la Conférence des ministres de l'Éducation, la délégation canadienne comprend des représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

Les associations francophones non gouvernementales

L'expansion internationale de la Francophonie est attribuable aux travaux de nombreuses associations francophones non gouvernementales, dont certaines ont plus de 40 ans. La plupart d'entre elles ont une base professionnelle; citons notamment l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), l'Institut du droit d'expression française (IDEF), l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF), et l'Association mondiale des médecins francophones (AMMF). D'autres sont issues de la volonté d'atteindre des objectifs communs; mentionnons l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), le Conseil international de la langue française (CILF), le Conseil de la vie française en Amérique, le Richelieu international, et plus récemment, le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF), créé à Montréal en 1978, par suite d'une initiative canadienne.

La grande diversité des domaines d'action de ces organisations et la multitude de programmes et d'activités qu'elles mettent en oeuvre donnent à la Francophonie une dimension particulièrement importante, qui lui permet de déborder largement le secteur gouvernemental et de faire preuve d'un dynamisme d'autant plus grand. C'est pourquoi le gouvernement fédéral accorde son appui à plusieurs de ces associations qui sont canadiennes d'origine, ou dont bon nombre des membres sont canadiens. Cet appui se manifeste soit sous forme de subventions annuelles, soit sous forme de contributions à des congrès, des colloques ou des séminaires auxquels participent des Canadiens pratiquant diverses professions. Au moment où la coopération entre les peuples et les cultures est en plein essor, les organismes internationaux non gouvernementaux ont un rôle de plus en plus grand à jouer. De telles contributions se veulent donc un encouragement tangible à l'intention des divers groupes de Canadiens qui participent activement aux affaires internationales.

Le sommet de 1986...

Le premier sommet de la Francophonie a eu lieu à Paris en février 1986; trente-neuf pays, sans compter le Québec ni le Nouveau-Brunswick, y ont assisté. Le deuxième sommet doit se tenir à Québec en septembre 1987, avec les mêmes participants. Avant de se rendre au sommet de 1986, le premier ministre Brian Mulroney a déclaré : «La Francophonie sera agissante ou elle ne sera pas.»

À l'occasion du Sommet de Paris, les travaux futurs de l'organisation ont été répartis entre cinq grands réseaux :

**les communications et la culture,
l'énergie,
l'agriculture,
l'information scientifique et technique,
les industries de la langue.**

On a ainsi confié au Canada la direction du réseau de la culture et des communications, lui permettant ainsi de mettre à profit son expérience dans ce domaine. Le Québec, pour sa part, anime le réseau de l'énergie, un domaine dans lequel cette province possède des compétences reconnues.

Les participants au Sommet se sont également penchés sur l'actualité internationale, puisqu'ils ont, à l'instigation du Canada, adopté une déclaration commune contre l'*apartheid*.

... Et le sommet de 1987

Dans une allocution prononcée devant les clubs Richelieu de la région d'Ottawa, le 11 février 1987, Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures, a qualifié le Sommet de «nouveau forum de concertation internationale».

Pour expliquer ce qu'était au juste la Francophonie, elle a poursuivi en disant :

«On nous dit que ce n'est pas qu'une rencontre culturelle. Que ce n'est pas une initiative commerciale. On y discute de politique et d'économie, mais on est aussi très préoccupé par l'aide au développement. Ce n'est pas tout à fait comme le Commonwealth. Mais ce n'est pas non plus une idée abstraite; ce serait plutôt un outil de réalisations concrètes, modernes, qui visent à aider la communauté francophone internationale à relever les défis de la modernisation.»

«Je vous répondrai directement et simplement : la Francophonie est ce que nous, francophones du Canada, sommes et serons.»

Juin 1987